

Délocalisation de l'Explo

Que doit-on en penser ?

Mars 2016



Le projet d'organisation présenté lors du CCE du 19 février 2016

annonce le départ de Paris vers Houston et Singapour des VPX Amériques et Asie Pacifique avec leurs équipes techniques

Suppression de 71 postes en France et seulement 40 expatriations

Sur 71 postes actuellement affectés au VPX Amériques et Asie Pacifique à Paris,

- **seuls 40 postes seront ouverts à l'expatriation** (le complément étant fourni par les hubs et des embauches locales) et proposés prioritairement au personnel des entités concernées. Seuls les cadres seraient concernés, mais quid des techniciens qui en feraient la demande ?
- **31 se retrouveront sans affectation**. Ils seront reclassés au sein de l'Exploration au cours des mouvements estivaux. Certes, mais où, et pour faire quoi ? Aucune précision n'est donnée pour l'instant.

Les salariés en expatriation à Houston sont contraints d'abandonner leur contrat France au profit d'un contrat TGI. Malgré une compensation financière et des modifications d'affiliation aux régimes sociaux et de retraite, le contrat TGI les prive du bénéfice des CE, CCE, de représentation syndicale et du droit de vote aux élections des instances représentatives du personnel.

Un modèle qui risque de cloisonner le savoir-faire.

La création des zones géographiques avec les projets nouveaux intégrés et du personnel plus pérenne peut avoir du sens. Il éviterait la frustration et l'inefficacité de changements de poste tous les trois ans en filiale. Il renforcerait les interactions entre les équipes projets nouveaux et les équipes opérationnelles des Hubs, pour une meilleure et plus efficace vision prospective régionale. Cependant :

- Les VPX auront une **autonomie quasi-totale** et géreront leur budget, les acquisitions et cessions de domaine minier, les études et décideront des opérations. En se dotant de compétences régionales et techniques (spécialités géosciences) et **en s'appuyant sur les compétences locales, auront-ils encore recours aux services centraux ?**
- Des équipes centralisées s'occuperaient d'assurer la cohérence inter-régionale : **quelles équipes, localisées à quel endroit et avec quel grément ?**
- Le **risque de cloisonnement** des ces équipes délocalisées semble très grand, par rapport aux services centraux (entités de spécialités et de support) ainsi qu'entre entités VPX-Hubs et leurs évidents liens techniques (la géologie ne s'arrête pas aux limites de zones!). **Aucun mécanisme n'est pour l'instant proposé pour éviter cet écueil majeur du projet.**

Conséquences : des questions majeures en suspens !!

- Que vont devenir les salariés des services centraux** alors que la charge de travail est en baisse suite à la mise en place de la politique 4C&D et risque de s'accroître suite aux retours des salariés de filiale et à la réaffectation des 31 salariés exclus des zones géographiques. La Direction mise-t-elle sur les départs en retraite massifs escomptés d'ici 5 ans pour régler cette question ?
- A terme n'y-a-t-il pas danger d'une sous-activité des services centraux en France et d'une charge de travail reportée principalement sur des zones géographiques délocalisées sous-grées ? Qu'en est-il des autres zones géographiques (Europe, Moyen Orient), même si assurance a été donnée qu'il n'était pas question de les délocaliser... aujourd'hui ?
- Comment assurer la pérennité** de ce qui a fait la force et la réputation de TOTAL : la technicité et le savoir-faire reconnu par tous ?

La Direction de Total donne l'impression de s'acheminer vers un cloisonnement de ses activités d'exploration et à un enclavement de celles conservées sur le territoire français.
En prévision d'un futur désengagement ?

 **Information au personnel : voir au dos**





Retrait du projet de loi sur le code du travail

Manifestation unitaire régionale à PARIS

mercredi 9 mars 12H30

devant le MEDEF (Métro École Militaire)

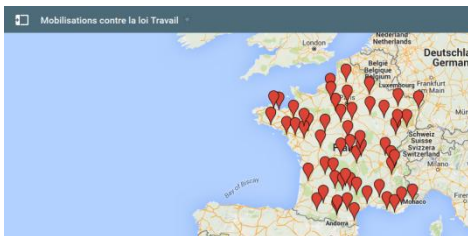
Les Unions régionales Ile-de-France de la CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES et les organisations régionales étudiantes et lycéennes de l'UNEF, FIDL, l'UNL se sont rencontrées le 29 février 2016. Elles ont fait le constat d'analyses communes pour dénoncer les attaques portées contre la jeunesse et les travailleurs dans le cadre des contre-réformes des dernières années : ANI, Retraites, lois Macron, Touraine, Rebsamen, pacte de responsabilité, affaiblissement des services publics... De fait, ces choix politiques ont accentué l'austérité et la précarité !

Nous constatons toutes et tous que cette politique n'est pas la bonne ! C'est pourtant celle que le gouvernement a fait le choix de poursuivre en présentant son nouveau projet de « réforme du droit du travail », avec un cortège de régressions historiques : inversion de la hiérarchie des normes, remise en question du temps de travail, facilité de licenciement, remise en question des organisations syndicales... Le MEDEF l'avait rêvé, le gouvernement compte le réaliser ! Mais c'est sans compter sur la mobilisation des jeunes, des salariés, de la société !

Dès à présent, les URIF CGT-FO-FSU-SOLIDAIRES, les organisations syndicales étudiantes et lycéennes UNEF-UNL-FIDL décident de s'opposer, ensemble, à la destruction du code du travail en appelant les travailleurs, les étudiants, les lycéens à préparer une mobilisation interprofessionnelle, de grève, d'arrêts de travail, de manifestation d'ampleur le 31 mars 2016 jusqu'au retrait de ce projet de loi. L'annonce du report de la présentation du projet de loi annoncé par le Premier Ministre ne change rien à notre détermination.

Nous ne sommes pas dupes de ce délai accordé pour tenter d'amender à la marge un texte profondément dangereux.

C'est pourquoi nous appelons d'ores et déjà à **participer à une manifestation le 9 mars 2016** entre le siège du MEDEF et le Ministère du Travail, première occasion de porter nos revendications et de faire la démonstration de la détermination commune à nos organisations régionales CGT-FO-FSU-SOLIDAIRES-UNEF-FIDL-UNL d'obtenir le retrait de ce projet de loi



<https://t3r1.fr/loitravail/les-actions/>

